
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'agrandissement des installations portuaires
en eau profonde de Salaberry-de-Valleyfield
par la Société du Port de Valleyfield**

Dossier 3211-04-054

Le 19 janvier 2016

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement des installations portuaires en eau profonde de Salaberry-de-Valleyfield par la Société du Port de Valleyfield (SPV) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
18 juillet 2013	Dépôt de l'avis de projet.
26 juillet 2013	Envoi de la directive.
10 juillet 2014	Réception de l'étude d'impact.
16 septembre 2014	Envoi du document de questions et commentaires à l'initiateur.
2 décembre 2014	Réception de l'addenda 1, réponses aux questions et commentaires. En attente du complément de l'addenda 1 concernant la caractérisation des sols et des sédiments.
22 avril 2015	Réception du complément de l'addenda 1 concernant la caractérisation des sols et des sédiments.
22 mai 2015	Envoi de la seconde série de questions et commentaires.
20 juillet 2015	Envoi de la troisième série de questions et commentaires.
31 juillet 2015	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires.
17 août 2015	Réception des réponses à la troisième série de questions et commentaires.

16 octobre 2015	Envoi d'une lettre énonçant les engagements à prendre par la SPV en vue de la recevabilité de l'ÉI.
20 novembre 2015	Réception des réponses à la quatrième série de questions et commentaires.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à agrandir les installations portuaires de la SPV afin de répondre à ses ambitions de croissance. Les installations actuelles comprennent neuf quais, de nombreux entrepôts, des silos et des aires d'entreposage de vrac et de marchandises. Le port est situé sur le bord du canal de Beauharnois sur la Voie maritime du Saint-Laurent.

Les travaux visent l'agrandissement d'un quai et l'aménagement d'aires d'entreposage et de gestion de déblais (sols et sédiments). Ces travaux impliquent notamment un empiètement dans le milieu hydrique, du dragage, du dynamitage en milieu hydrique ainsi qu'une gestion de sédiments et de sols contaminés.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- la Direction de l'analyse économique et des lieux contaminés;
- le ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'Exportation;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Transport Canada;
- Pêches et Océans Canada;
- Environnement et Changement climatique Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD. *Agrandissement des installations portuaires en eau profonde de Salaberry-de-Valleyfield – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal et annexes*. N/Ref. : 131-P-0005535-0-00-270-01-1-EN-R-001-00, par Dessau, juillet 2014, 81 pages et 3 annexes;
- SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD. *Agrandissement des installations portuaires en eau profonde de Salaberry-de-Valleyfield – Addenda – Réponses aux questions et commentaires du 16 septembre 2014*. N/Ref. : 131-P-0005535-0-00-270-01-1-EN-R-002-00, par Dessau, novembre 2014, 46 pages et 8 annexes;
- SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD. *Agrandissement des installations portuaires en eau profonde de Salaberry-de-Valleyfield – Complément d'information à l'addenda de novembre 2014*. N/Ref. : 131-P-0005535-0-00-270-01-1-EN-R-003-00, par Stantec, 8 avril 2015, 14 pages, 5 cartes et 3 annexes;
- SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD. *Agrandissement des installations portuaires en eau profonde de Salaberry-de-Valleyfield – Addenda – Deuxième série de questions et commentaires*. N/Ref. : 157010041-200-EN-R-0004-00, par Stantec, 27 juillet 2015, 8 pages et 4 annexes;
- SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD. *Agrandissement des installations portuaires en eau profonde de Salaberry-de-Valleyfield – Addenda – Troisième série de questions et commentaires*. N/Ref. : 157010041-200-EN-R-0005-00, par Stantec, 11 août 2015, 15 pages et 2 annexes;
- SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD. *Agrandissement des installations portuaires en eau profonde de Salaberry-de-Valleyfield – Addenda – Quatrième série de questions et commentaires*. N/Ref. : 157010041-200-EN-R-0006-00, par Stantec, 20 novembre 2015, 15 pages et 2 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 26 juillet 2013. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDELCC.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publique.



Benoit Vigneault, Géomorphologue, M. Sc.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels